

La Charte de bonnes pratiques pour l'entretien des haies et la production des plaquettes bocagères

Objectif :

Cette charte a pour objectif d'engager l'agriculteur, ou le particulier, habitant Le Cellier dans des pratiques de valorisation de la haie respectueuses de la biodiversité, des paysages et plus globalement de l'environnement.

Son application doit permettre d'optimiser la production de bois-énergie en assurant le renouvellement de cette ressource et en pérennisant le patrimoine qu'est le bocage.

L'agriculteur, ou le particulier, adhérent s'engage à respecter l'ensemble des préconisations ci-après, à les promouvoir.

Article 1 :

Les plaquettes produites doivent être issues de l'entretien ou de la coupe de haies, taillis ou forêts existants sur l'exploitation ou dans sa périphérie.

Tout arrachage de haies devra impérativement être suivi de la plantation d'un linéaire de haie au moins équivalent qui assurera la cohérence du maillage, avec des essences indigènes et un paillage biodégradable (paille, feutre, copeaux bois...).

Article 2 :

L'agriculteur, ou le particulier, adhérent s'engage à participer aux actions développées par la commune pour la promotion du bois bocager (communication, démonstration, etc. ...) et à toute autre journée technique de formation sur la bonne gestion de la haie.

Article 3 :

L'agriculteur, ou le particulier, adhérent s'engage à gérer ses haies et son chantier en s'inspirant des modalités suivantes :

Exploitation de la haie et du taillis

- Gérer ses haies « en bon père de famille »
- Conserver les arbres têtards, les arbres fruitiers et les arbres remarquables
- Conserver les arbres de haut-jet destinés à produire du bois d'oeuvre ,repérer et préserver les jeunes tiges qui assureront leur renouvellement

Chantier de broyage du bois

- Organiser des chantiers de coupe et de broyage dans le respect des règles de sécurité et une optimisation des moyens mis en œuvre et des produits traités
- Rassembler et positionner les troncs et branches de manière à faciliter le déchiquetage

Respect des repousses

- Laisser repousser toutes les haies exploitées
- Veiller impérativement à un développement optimal aussi bien en largeur qu'en hauteur
- Réalisation d'entretiens réguliers selon les règles de l'art, en respectant le cycle biologique des arbres et des arbustes ainsi que celui de la flore herbacée et de la faune présentes dans les haies
- Gestion traditionnelle des arbres patrimoniaux, arbres têtards, fruitiers, plessage...
- Taille de formation des jeunes tiges destinées à la mise en place des hauts jets et arbres têtards.

Article 4 :

L'adhérent s'engage à entretenir la haie selon les préconisations suivantes :

a) Adapter le matériel en fonction du travail :

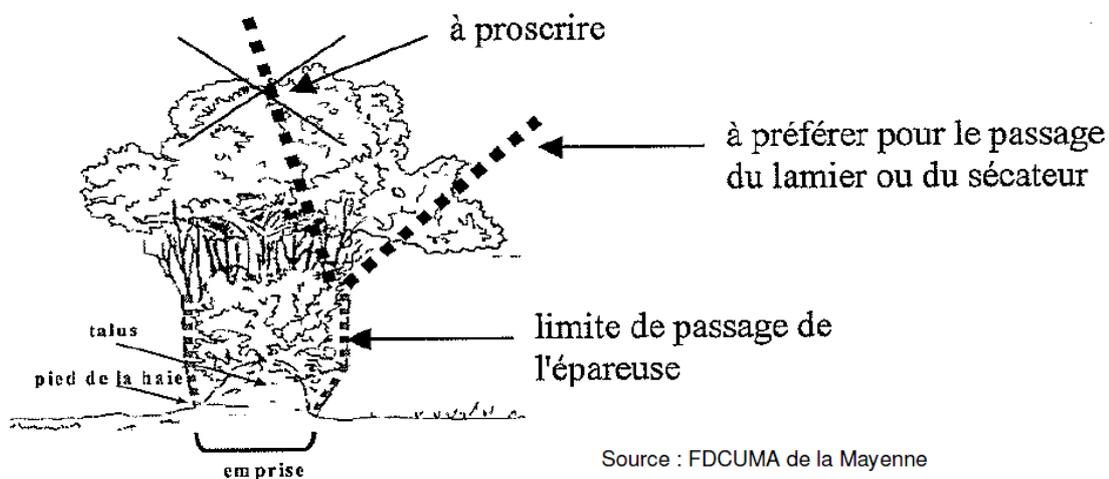
Quel équipement pour quel travail ?	Strates herbacées *	Pousses de 1 an	Brins de 2 à 4 cm de diamètre	Brins de 4 à 10 cm de diamètre	Brins de 10 à 18 cm de diamètre
Epareuse à rotor					
Lamier à couteaux					
Barre de coupe sécateur					
Lamier à scie					

possible

À proscrire

* légende : on veillera pour garantir le semis naturel des arbres et arbustes à garantir une haie vivante, à entretenir si besoin et de façon irrégulière la strate herbacée aux abords de la haie. On veillera pour les mêmes raisons à ne pas couper la strate herbacée et arbustive entre les arbres du cœur de haie.

Préconisation d'entretien :



b) Respecter le calendrier de travaux ci dessous :

	janv	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
élagage												
taille												
fauche												

possible

À éviter

Je soussigné M..... m'engage à respecter cette charte de bonnes pratiques.